



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 1er octobre 2025 à 19 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - Mairesse
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Sont également présents :

Madame Kaouther Saadi, directrice générale
Me Olivier Pelletier, greffier
Monsieur Martin Michaud, coordonnateur des relations citoyennes et mesures d'urgences
Sergent Maxime Drainville, unité de quartier 49
Robert Davis, directeur du génie

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 18.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025
202510-339** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 4.1 Dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
- 4.3 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2025
- 4.4 Dépôt du procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 9 septembre 2025
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
- 5.1 Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de 5 entrées charretières sur l'avenue Broadway, pour le lot PC-24728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 335-347, avenue Broadway
- 5.2 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
- 6. RÉGLEMENT**
- 6.1 Adoption - règlement 33-2013-15 - Règlement modifiant le 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier certaines définitions et interdictions de stationnement
- 6.2 Adoption - règlement 62-2016-3 - Règlement concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts
- 6.3 Adoption - Règlement 128-2025 - Règlement décrétant une dépense pour les travaux relatifs à l'abolition de sifflet de locomotive à quatre (4) passages à niveau soit: Broadway/Sherbrooke, Marien/Rivet, Sherbrooke/Durocher et Broadway/Prince-Albert et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 4 250 000 \$
- 6.4 Adoption - Règlement R14-102-1-5 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est
- 7. CONTRAT**
- 7.1 Adhésion au regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour l'acquisition de constats d'infractions thermiques
- 7.2 Exercice de l'option 2 de renouvellement de contrat pour le projet - TPG 2023-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), de matières compostables - pour la durée totale d'une année de contrat (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026)
- 7.3 Octroi de contrat pour le projet - TP 2025-21A - Achat de deux (2) camionnettes Chevrolet Silverado 1500 HD cabine d'équipe - CAG
- 7.4 Octroi de contrat pour le projet - TP 2025-22A - Achat de deux (2) camionnettes Chevrolet Silverado 2500 HD cabine d'équipe - CAG
- 7.5 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2025-26- Feux de circulation et préemption boulevard Henri-Bourassa / avenue Broadway Nord
- 7.6 Octroi de contrat dans le cadre du projet DDG 2024-29- Réaménagement de l'accueil de la bibliothèque Micheline-Gagnon
- 7.7 Protocole d'entente avec Amrize Canada inc. pour l'élimination des neiges usées pour la saison 2025-2026
- 7.8 DDG 2024-25- Convention de modification des systèmes d'avertissement à quatre passages à niveau permettant l'abolition du sifflet de locomotive
- 8. PERSONNEL**
- 8.1 Aucun
- 9. AIDE À DES ORGANISMES**
- 9.1 Aide financière à l'AFÉAS de Montréal-Est pour le maintien des activités offertes à leurs membres
- 9.2 Aide financière à la Clinique Tremplin de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont pour leur levée de fond "Debout pour la cause" qui s'est tenue le 13 septembre 2025 afin de soutenir l'équipe de la clinique en pédiatrie dans les traitements des enfants souffrant d'obésité avec atteinte métabolique dans tout le CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal
- 9.3 Aide financière à l'organisme Le Village de Noël de Montréal-Est pour sa 3e édition
- 9.4 Aide financière à l'Association du Hockey Mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT) dans le cadre de l'organisation des tournois 2025-2026
- 9.5 Aide financière pour le plan de commandite majeure pour la Soirée à l'italienne Desjardins

9.6 Aide financière au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, poste de quartier 49 pour la 57e Journée Fèves au lard qui se tiendra le 24 octobre 2025

9.7 Aide financière pour le 30e anniversaire du Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Octroi d'un ajout au contrat dans le cadre du projet DDG 2025-17- Développement du logiciel de borne multi-services – 37, avenue Broadway

11.2 Octroi de mandat pour services professionnels dans le cadre du projet DDG 2025-20- Réaménagement du parc de Montréal-Est

11.3 Approbation de la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301) et la Ville de Montréal-Est

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2025

202510-340

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

4.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 24 septembre 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SUR LE MOUVEMENT DE PERSONNEL

4.2

La Direction des ressources humaines dépose le rapport sur les mouvements de personnel en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2025

4.3

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1 janvier 2025 au 31 août 2025

Veuillez noter qu'exceptionnellement, la période couverte par les états financiers se termine en août en raison des élections. Il faut donc considérer qu'il reste 4 mois de dépenses à comptabiliser, qui ne figurent pas aux états financiers.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE CIRCULATION TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2025

4.4

Le directeur des travaux publics dépose le procès-verbal de la Commission de circulation tenue le 9 septembre 2025.

RAPPORT DES SERVICES

5.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE 5 ENTRÉES CHARRETIÈRES SUR L'AVENUE BROADWAY, POUR LE LOT PC-24728 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 335-347, AVENUE BROADWAY

5.1

202510-341

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et le respect des critères d'évaluation d'une dérogation mineure prévus au *Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est (717-1)*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante, pour la propriété constituée du lot PC-24728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 335-347, avenue Broadway, afin de permettre, et ce, malgré les dispositions de l'article 6.3.1 du *Règlement de zonage (58-2106)* :

- cinq (5) entrée charretière du côté de l'avenue Broadway.

Et ce, conditionnellement à ce que la largeur des entrées charretières soit limitée au minimum prévu au règlement de zonage en vigueur, à l'exception de l'entrée charretière double desservant les locaux du 337 et 339, avenue Broadway, dont la largeur maximale pourrait correspondre aux limites externes des portes de garage existantes, soit la limite gauche de la porte du 339 et la limite droite de la porte du 337.

Sur cette proposition, madame la mairesse Anne St-Laurent demande aux citoyens s'ils ont une question en lien avec ce point :

- Madame Sarah

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

5.2

202510-342

Considérant que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025

Considérant que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

Considérant que cette semaine se tient sous le thème «10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.»

Considérant que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

Que le conseil mandate la mairesse ou le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que le conseil autorise la mairesse ou le maire à procéder à la levée du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS ET INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

202510-343

6.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-15 - *Règlement modifiant le 33-2013* - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier certaines définitions et interdictions de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 62-2016-3 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS

202510-344

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 62-2016-3 - Règlement concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 128-2025 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX RELATIFS À L'ABOLITION DE SIFFLET DE LOCOMOTIVE À QUATRE (4) PASSAGES À NIVEAU SOIT: BROADWAY/SHERBROOKE, MARIEN/RIVET, SHERBROOKE/DUROCHER ET BROADWAY/PRINCE-ALBERT ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 250 000 \$

202510-345

6.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Denis Marcil

Et résolu

D'adopter le règlement 128-2025 - Adoption - Règlement 128-2025- Règlement décrétant une dépense pour les travaux relatifs à l'abolition de sifflet de locomotive à quatre (4) passages à niveau soit: Braodway/Sherbrooke, Marien/Rivet, Sherbrooke/Durocher et Broadway/Prince-Albert et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 4 250 000 \$.

Sur cette proposition, monsieur le conseiller Mario Bordeleau appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Michel Bélisle, M. le conseiller Mario Bordeleau.
M. le conseiller Denis Marcil,
M. le conseiller Yan Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT R14-102-1-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-102-1 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST

202510-346

6.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement R14-102-1-5 - Règlement modifiant le règlement R14-102-1 - Règlement concernant la régie interne du conseil de ville de Montréal-Est.

Sur cette proposition, monsieur le conseiller Denis Marcil appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Denis Marcil,
M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

7.

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION DE CONSTATS D'INFRACTIONS THERMIQUES

202510-347

7.1

Considérant que la Ville souhaite adhérer à ce regroupement d'achat.

Considérant que l'appel d'offres qui sera effectué par la Ville de Montréal sera pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois, incluant une (1) option de renouvellement de douze (12) mois.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal-Est au regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour l'acquisition de constat d'infraction sur papier thermique.

De s'engager à requérir les biens auprès du fournisseur retenu par la Ville de Montréal, et ce, selon les modalités et conditions prévues au contrat.

De s'engager à respecter les modalités et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

D'attester que la Ville n'est pas engagée ou qu'elle ne s'est pas engagée à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par le contrat de la Ville de Montréal, et ce, pour toute la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXERCICE DE L'OPTION 2 DE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LE PROJET - TPG 2023-01 - SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS (VALORISABLES), DE MATIÈRES COMPOSTABLES - POUR LA DURÉE TOTALE D'UNE ANNÉE DE CONTRAT (DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026)

202510-348

7.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet - TPG 2023-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition

(CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), de matières compostables, pour une durée totale d'une année de contrat (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026).

Considérant la résolution 202303-078 indique que la Ville peut se prévaloir de deux options de renouvellement

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat de renouvellement option (2) au soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires).

D'autoriser une dépense de 236 127,00 \$, taxes incluses pour l'exercice de l'option 2 de renouvellement de contrat pour le projet - TPG 2023-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), de matières compostables, pour une durée totale d'une année de contrat (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROJET - TP 2025-21A - ACHAT DE DEUX (2) CAMIONNETTES CHEVROLET SILVERADO 1500 HD CABINE D'ÉQUIPE - CAG

7.3

202510-349

Considérant l'adhésion de la Ville de Montréal-Est au regroupement d'achat avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG).

Considérant que le projet d'acquisition - TP 2025-21A - Achat de deux (2) camionnettes Chevrolet Silverado 1500 HD cabine d'équipe - CAG était prévu dans le PTI 2025-2027.

Considérant que l'offre du soumissionnaire proposé par le CAG est conforme et répond aux besoins demandés.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au soumissionnaire identifié par le CAG.

Il est proposé par «ProposePar»,
Appuyé par «AppuyePar»

Et résolu

D'autoriser une dépense de 111 702,81 \$, taxes incluses, pour le projet TP 2025-21A - Achat de deux (2) camionnettes Chevrolet Silverado 1500 HD cabine d'équipe – CAG.

D'octroyer le contrat à Général Motors Canada.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 3 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROJET - TP 2025-22A - ACHAT DE DEUX (2) CAMIONNETTES CHEVROLET SILVERADO 2500 HD CABINE D'ÉQUIPE - CAG

7.4

202510-350

Considérant l'adhésion de la Ville de Montréal-Est au regroupement d'achat avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG).

Considérant que le projet d'acquisition TP 2025-22A - Achat de deux (2) camionnettes Chevrolet Silverado 2500 HD cabine d'équipe - CAG était prévue dans le PTI 2025-2027.

Considérant que l'offre du soumissionnaire proposé par le CAG est conforme et répond aux besoins demandés.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics d'octroyer le contrat au soumissionnaire identifié par le CAG.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 141 107,67 \$, taxes incluses pour le projet TP 2025-22A - Achat de deux (2) camionnettes Chevrolet Silverado 2500 HD cabine d'équipe – CAG.

D'octroyer le contrat à Général Motors Canada.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-26- FEUX DE CIRCULATION ET PRÉEMPTION BOULEVARD HENRI-BOURASSA / AVENUE BROADWAY NORD

202510-351

7.5

Considérant l'article

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet DDG 2025-26- Feux de circulation et préemption boulevard Henri-Bourassa / avenue Broadway Nord.

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le 23 septembre 2025.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Systèmes Urbains Inc. pour un montant de 173 718,45 \$, taxes et contingences incluses dans le cadre du projet DDG 2025-26- Feux de circulation et préemption boulevard Henri-Bourassa / avenue Broadway Nord.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

D'autoriser l'affectation de ce montant au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-29- RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON

202510-352

7.6

Considérant l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Considérant la volonté de la Ville de Montréal-Est d'actualiser et d'améliorer ergonomiquement la réalité du quotidien des employés et des usagers de la bibliothèque Micheline-Gagnon.

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet DDG 2024-29- Réaménagement de l'accueil de la bibliothèque Micheline-Gagnon.

Considérant l'ouverture publique des soumissions tenue le 24 septembre 2025.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Rellocon Inc. pour un montant de 192 900,92 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du projet DDG 2024-29- Réaménagement de l'accueil de la bibliothèque Micheline-Gagnon.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

D'autoriser un emprunt au Fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC AMRIZE CANADA INC. POUR L'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES POUR LA SAISON 2025-2026

202510-353

7.7

Considérant que l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Amrize Canada inc. (anciennement appelée Lafarge Canada inc.) arrivait à échéance en avril 2025.

Considérant que la société Amrize Canada inc. est un fournisseur unique au meilleur prix pour la disposition de la neige usée de la Ville de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics de poursuivre la collaboration avec Amrize Canada inc. pour la disposition de la neige usée pour la saison hivernale 2025-2026.

Considérant qu'une nouvelle entente a été soumise pour signature et que celle-ci contient les mêmes engagements assujettis à l'indexation annuelle et à la variation du prix du carburant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente avec Amrize Canada inc. pour l'élimination des neiges usées pour la saison 2025-2026.

D'autoriser une dépense de 294 336,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DDG 2024-25- CONVENTION DE MODIFICATION DES SYSTÈMES D'AVERTISSEMENT À QUATRE PASSAGES À NIVEAU PERMETTANT L'ABOLITION DU SIFFLET DE LOCOMOTIVE

202510-354

7.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite assurer et améliorer la qualité de vie de ses citoyens, notamment en réduisant les nuisances par le bruit.

Considérant que la Ville souhaite concrétiser la réalisation des travaux menant à l'abolition du sifflet de locomotive à quatre passages à niveau, soit avenue Broadway/rue Sherbrooke, avenue Marien/rue Rivet, rue Sherbrooke/avenue Durocher et avenue Broadway/rue Victoria.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser le directeur du génie et le greffier à signer les trois conventions à intervenir avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la modification du système d'avertissement, ainsi que de l'entente d'installation de clôtures permettant l'abolition du sifflet de locomotive aux passages à niveau Broadway/Sherbrooke (point miliaire 2.98 de l'embranchement Longue Pointe), Marien/Rivet (point miliaire 2.75 de l'embranchement Longue Pointe), Sherbrooke/Durocher (point miliaire 3.41 de l'embranchement Longue Pointe), et Broadway/Victoria (point miliaire 0.65 de la voie V202 de la subdivision V202).

D'autoriser l'affectation des coûts inscrits à l'intérieur des conventions de modification au surplus non affecté et ce attendant l'approbation du règlement d'emprunt 128-2025 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur cette proposition, monsieur le conseiller Mario Bordeleau appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
M. le conseiller Michel Bélisle,	M. le conseiller Mario Bordeleau.
M. le conseiller Denis Marcil,	
M. le conseiller Yan Major.	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AIDE À DES ORGANISMES 9.

AIDE FINANCIÈRE À L'AFÉAS DE MONTRÉAL-EST POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS OFFERTES À LEURS MEMBRES

202510-355 9.1

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que l'AFÉAS est un organisme sans but lucratif reconnu par la Politique d'admissibilité au soutien municipal de la Ville de Montréal-Est.

Considérant la demande d'aide financière de l'AFÉAS pour le maintien des activités offertes à leurs membres.

Considérant le soutien et les activités variées offerts aux membres qui résident à l'est de Montréal.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une aide financière de 300 \$ à l'AFÉAS pour le maintien des activités offertes à leurs membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE À LA CLINIQUE TREMLIN DE L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT POUR LEUR LEVÉE DE FOND "DEBOUT POUR LA CAUSE" QUI S'EST TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2025 AFIN DE SOUTENIR L'ÉQUIPE DE LA CLINIQUE EN PÉDIATRIE DANS LES TRAITEMENTS DES ENFANTS SOUFFRANT D'OBÉSITÉ AVEC ATTEINTE MÉTABOLIQUE DANS TOUT LE CIUSSS DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

202510-356 9.2

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que la mission de la Clinique Tremplin de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont est d'encourager les familles à améliorer leurs habitudes de vie et d'utiliser les ressources de leur environnement pour bouger davantage.

Considérant que la Clinique Tremplin de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont est la seule clinique en pédiatrie qui traite les enfants souffrant d'obésité avec atteinte métabolique dans tout le CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal.

Considérant que plusieurs des familles visées font partie des citoyens de l'Est de l'île de Montréal.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Clinique Tremplin de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont pour leur levée de fond "Debout pour la cause" qui s'est tenue le 13 septembre 2025 afin de soutenir l'équipe de la clinique en pédiatrie dans les traitements des enfants souffrant d'obésité avec atteinte métabolique dans tout le CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LE VILLAGE DE NOËL DE MONTRÉAL-EST POUR SA 3E ÉDITION

202510-357

9.3

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que Le Village de Noël à Montréal-Est reviendra pour une 3e édition en décembre 2025.

Considérant que l'organisme offrira des activités familiales des plus divertissantes et rassembleuses pour toute la communauté de la municipalité de Montréal-Est.

Considérant que l'organisation d'un village de Noël à Montréal-Est revêt une grande importance pour le commerce de proximité, la vitalité économique de l'est de Montréal, le rayonnement et le dynamisme de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la Ville préconise l'achat de plans de commandite plutôt qu'une contribution financière directe dédiée aux opérations courantes de l'organisme.

Considérant qu'en appuyant Le Village de Noël par l'achat de plans de commandite, la Ville de Montréal-Est aura une visibilité engageante et dynamique grâce aux mentions sur les réseaux sociaux ainsi que lors de l'événement.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De refuser l'octroi d'une contribution financière de 30 000\$ pour soutenir les opérations courantes du Village de Noël à Montréal-Est, mais d'appuyer l'organisme Le Village de Noël de Montréal-Est avec l'achat de plans de commandite au montant de 10 000 \$ se détaillant comme suit :

-2 commandites partenaires chalet : 1 500 \$ (total 3000\$)

-Vendredi DJ : 3 000 \$

-Bénévoles : 500 \$

-Ateliers créatifs : 3 500 \$.

Conditionnellement à ce que Le Village de Noël à Montréal-Est régularise son statut en se conformant à toutes les obligations exigées aux organismes dans le cadre de la Politique d'admissibilité au soutien municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES (AHMPAT) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES TOURNOIS 2025-2026

202510-358

9.4

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que l'Association du Hockey Mineur de Pointe-aux-Trembles est un organisme sans but lucratif reconnu par la Politique d'admissibilité au soutien municipal de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que l'Association du Hockey Mineur de Pointe-aux-Trembles est à préparer la tenue du 50e tournoi Bantam 2025-2026.

Considérant que le tournoi M15 se tiendra dans la Ville de Montréal-Est du 10 au 23 novembre 2025.

Considérant que le Festival MAGH M5 et M7 aura lieu dans la Ville de Montréal-Est les 7 et 8 mars 2026.

Considérant que des équipes de partout au Québec et en Ontario participeront à ces tournois.

Considérant que ces événements d'envergure provinciale et nationale représentent une occasion unique pour les jeunes athlètes de s'illustrer, de développer leur esprit sportif et de créer des souvenirs inoubliables.

Considérant que la commandite servira à couvrir les frais des cadeaux remis aux joueurs, une partie des frais d'accréditation ou encore, les frais d'arbitrage.

Considérant que la formule retenue Partenaire Or, offrira à la Ville de Montréal-Est une certaine visibilité par le biais du logo de la Ville sur les différents moyens d'affichage et les trophées.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière à l'Association du Hockey Mineur de Pointe-aux-Trembles (AHMPAT) dans le cadre de l'organisation des tournois 2025-2026 au montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE POUR LE PLAN DE COMMANDITE MAJEURE POUR LA SOIRÉE À L'ITALIENNE DESJARDINS

202510-359

9.5

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que le Comité des Gens d'Affaires et des Industries de la Pointe-de-l'Île organise une soirée à l'italienne afin de ramasser des fonds pour donner à un organisme.

Considérant que les fonds recueillis lors de cette soirée seront remis au Centre de Ressources Périnatales (CRP) Les Relevailles pour aider les nouvelles familles et les familles vivant un deuil prénatal.

Considérant que la mairesse ou le maire ainsi que 2 élus ou élues seront présents lors de cet événement.

Considérant que la Ville offrira aux organisateurs de vendre les places restantes à la table de la Ville pour d'autres participants afin d'augmenter les profits de la soirée-bénéfice.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'octroyer une aide financière pour le plan de commandite majeure pour la Soirée à l'italienne Desjardins d'un montant de 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE AU FONDS HUMANITAIRE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL, POSTE DE QUARTIER 49 POUR LA 57E JOURNÉE FÈVES AU LARD QUI SE TIENDRA LE 24 OCTOBRE 2025

202510-360

9.6

Considérant que la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal organise la 57e Journée Fèves au lard.

Considérant que la 57e Journée Fèves au lard se présente sous la forme d'achat d'un repas de fèves au lard au coût de 8 \$ chacun.

Considérant que les profits amassés par le poste de quartier 49 seront redistribués aux individus victimes de la pauvreté dans notre secteur par l'entremise des organismes Action Secours, Vie d'Espoir et Cuisine à toute vapeur.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire contribuer à cet événement en achetant 100 repas au coût de 8 \$ chacun, pour un don totalisant de 800 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une aide financière au montant de 800 \$ au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, poste de quartier 49 pour la 57e Journée Fèves au lard qui se tiendra le 24 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE POUR LE 30E ANNIVERSAIRE DU CENTRE DES FEMMES MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES

202510-361

9.7

Considérant l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales.

Considérant que le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles est un organisme sans but lucratif reconnu par la Politique d'admissibilité au soutien municipal de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le CENTRE organise un événement spécial pour souligner son 30e anniversaire.

Considérant que l'appui envers le CENTRE incarne la reconnaissance de la Ville de Montréal Est envers la mission de l'organisme, qui œuvre chaque jour à briser l'isolement, renforcer l'autonomie et à offrir de l'hébergement aux femmes victimes de violence conjugales ainsi que des ressources essentielles aux femmes de l'est de Montréal.

Considérant que cette demande d'aide financière est la première que l'organisme soumet à la Ville de Montréal-Est en 2025.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer une aide financière au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour leur 30e anniversaire au montant de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

11.

OCTROI D'UN AJOUT AU CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-17-DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL DE BORNE MULTI-SERVICES – 37, AVENUE BROADWAY

202510-362

11.1

Considérant le règlement 81-2019 – Règlement relatif à la gestion contractuelle.

Considérant la demande de prix formulée auprès de l'entreprise Logic-Contrôle dans le cadre du projet DDG 2025-17 pour le développement d'un logiciel d'une borne multi-services au 37, avenue Broadway dans le but d'optimiser l'utilisation des 25 cases de stationnement municipal qui y seront situées.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Logic-Contrôle inc. un mandat au montant de 7 916,03 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet DDG 2025-17- Borne multi-services – 37, avenue Broadway pour le développement d'un logiciel de gestion des stationnements.

D'autoriser la dépense prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2025-20- RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE MONTRÉAL-EST

202510-363

11.2

Considérant le règlement 81-2019 – Règlement relatif à la gestion contractuelle.

Considérant la demande de prix effectuée auprès de 3 firmes pour des services professionnels dans le cadre du projet DDG 2025-20- Réaménagement du parc de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le mandat de services professionnels à la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) pour un montant de 136 590,30 \$, taxes incluses, pour la préparation de plans et devis d'ensemble et pour la surveillance de la phase 1 du projet DDG 2025-20- Réaménagement du parc de Montréal-Est.

D'autoriser l'affectation de ce montant au Fonds de parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP SECTION LOCALE 301) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202510-364

11.3

Considérant que les employés cols bleus de la Ville de Montréal-Est, membres du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, ont approuvé l'entente de principe entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301) et la Ville de Montréal-Est dans une proportion de 73 %.

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction générale et d'approuver la convention collective à intervenir entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301) et la Ville de Montréal-Est selon les conditions et dispositions qui y sont énoncés.

D'autoriser la mairesse, madame Anne St-Laurent, la directrice générale, madame Kaouther Saadi, le directeur des travaux publics, monsieur Gilbert Bédard ainsi que la directrice des ressources humaines, madame Karine Pelletier à signer pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, toute entente découlant de la présente résolution.

D'autoriser l'affectation au surplus non affecté d'une somme de 155 709 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 19 h 37 Fin : 19 h 47

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Tremblay
- Monsieur Lubin
- Monsieur Brodeur
- Madame Bénard

LEVÉE DE LA SÉANCE

202510-365

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

OLIVIER PELLETIER
Greffier
